

La commission de la domiciliation :

Cette commission comprend un représentant des enseignants, un représentant des personnels BIATSS et deux représentants étudiants.

Cette commission qui se réunit une fois par an au début du 2nd semestre, auditionne les représentants des associations qui souhaitent être domiciliées à l'UBM.

Deux candidatures ont été soumises : Mme LUMINAIS (Sud étudiant), Mme MARTINEZ (UNEF).

☞ ***La CFVU élit Mme MARTINEZ comme représentant étudiant de la commission de la domiciliation***

La commission FSDIE :

Cette commission se réunit deux fois par an pour valider les dossiers de demandes de subventions et répartir les crédits du FSDIE.

Trois candidatures ont été soumises : Mme VICTOIRE (UNI-MET), M. DAGNEAU (UNEF), M. **GUILHEM GUERY** (Sud étudiant).

☞ ***La CFVU élit M. DAGNEAU et M. GUILHEM GUERY comme représentants étudiants de la commission FSDIE***

La COSIP :

La CFVU désignera un représentant étudiant élu par organisation lors de la prochaine séance du mois de mai.

3/ CONVENTION ICART-EFAP

La convention a pour objet de proposer aux étudiants de l'EFAP-ICART une langue vivante 2 optionnelle choisie parmi les langues dispensées dans le cadre des CLES/CLUB-Montaigne ainsi qu'un dispositif d'évaluation pédagogique compatible avec leur cursus.

En contrepartie, l'EFAP-ICART acquittera les droits d'inscription de ses étudiants. Le montant des droits est fixé à 60 € par étudiant et par semestre.

Un débat s'engage sur le coût réel de ces formations mis en perspective avec les droits de formation dont nos partenaires doivent s'acquitter, notamment les partenaires privés qui pratiquent des frais de scolarité très élevés.

Les membres de la CFVU estiment que les tarifs proposés sont insuffisants, qu'il faut dépasser le seuil de rentabilité en revalorisant nos prestations, ce qui permettra de dégager des recettes supplémentaires.

Ils souhaitent que la convention prévoie des dispositions autorisant la renégociation des tarifs.

Il est toutefois rappelé que l'UBM doit impérativement assoir sa position de référent en langue sur la place de Bordeaux tout en consolidant ses partenariats.

Il est proposé de modifier les termes de l'article 5.1 relatif à la durée de la convention en supprimant toute référence à la fin du contrat quinquennal.

La rédaction proposée est la suivante :

" Elle prend effet à partir de la rentrée 2014 et s'appliquera pour l'année universitaire 2014/2015 et 2015/2016. Toute modification fera l'objet d'un avenant et devra être faite avant le 15 mai de l'année universitaire en cours".

☞ ***La CFVU valide la convention ICART-EFAP avec prise en compte des modifications demandées.***

4/ LETTRE DE CADRAGE POUR VALIDATION DU SEJOUR D'ASSISTANT DE LANGUE

La CFVU est informée du cadrage de la validation de séjour à l'étranger d'assistant de langue dont les principes ont été validés lors de la séance du 12/12/2013.

Rappel : les étudiants qui participent au programme d'échange des assistants en langue du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) ont la possibilité de valoriser leur expérience d'assistantat et d'obtenir la validation d'ECTS dans la formation à laquelle ils sont inscrits.

Les modalités d'évaluation et de validation de l'expérience et des compétences acquises durant le séjour sont définies par chaque responsable pédagogique et formalisées par un contrat pédagogique signé par l'étudiant au moment de sa candidature.

5/ PRESENTATION DES MASTERS EDITION ET JOURNALISME EN APPRENTISSAGE

Le contrat en alternance permet à des jeunes de 16 à 25 ans (voire plus dans certaines conditions) de conclure un contrat de travail alternant formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (C.F.A.).

L'étudiant en alternance prépare un diplôme tout en étant rémunéré, et tout en bénéficiant des avantages sociaux du salariat (sécurité sociale, indemnités chômage, congés payés, etc.)

La formation au CFA ne peut pas être inférieure à 400 heures par an.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée signé entre un jeune et une entreprise d'accueil pour une durée de 12 à 36 mois selon le diplôme préparé.

L'apprenti perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son ancienneté.

Ce salaire peut atteindre jusqu'à 78 % du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé) pour les plus de 20 ans à partir de la troisième année.

Les projets présentés sont soutenus par la région et seront inscrits dans la carte d'apprentissage de la région Aquitaine. Il est signalé l'opportunité d'ouvrir exceptionnellement ces deux masters à la rentrée 2014. Si cette opportunité n'est pas saisie et par application du calendrier habituel de la région cette ouverture serait reportée en 2016.

Les grandes modalités de la collecte de la taxe d'apprentissage sont rappelées.

Actuellement, une fraction des 51% du montant de la taxe d'apprentissage dont par les entreprises sont redevables est reversée aux CFA ou aux sections d'apprentissage accueillant les apprentis qu'elles emploient. On parle du quota.

La part hors quota ou barème, les 49% restants, est versée par les entreprises aux CFA selon un barème défini en 3 catégories (40% pour les formations CAP/BEP/BAC, 40% pour les formations BAC +2/3/4, 20% pour les formations BAC +5 et plus).

A compter de 2015, en l'application de la loi sur la formation professionnelle et de la collecte de la taxe d'apprentissage, 56% de la taxe d'apprentissage bénéficiera aux régions et le financement pour l'apprentissage devrait être beaucoup plus important.

Master Edition :

Effectifs attendus :

M1 : 20 à 25 étudiants dont au moins 10 apprentis

M2 : 20 étudiants dont au moins 10 apprentis

Ce master serait ouvert aux étudiants issus :

- d'une licence pro édition
- d'une licence "BABEL", parcours métiers du livre
- d'une licence lettres, parcours métiers du livre
- d'un DUT complété par une L3 ou L2/L3 BABEL ou lettres modernes.

Modèle économique : selon les projections réalisées, un apprenti pourrait permettre au CFA de recevoir 3500€ par étudiant.

Un débat s'engage sur les prérequis de cette formation. Il est souligné que cette formation est insuffisamment ouverte alors que des étudiants issus d'autres licences (ex : information et communication, arts) auraient pu être intéressés par ce Master.

Il est également relevé l'importance du volume horaire enseigné en CM, notamment les 120H00 de littérature alors que parallèlement il a été demandé aux masters recherche d'abandonner les heures CM et de les remplacer par des heures "séminaires"

Mme DINCLAUX indique que la formation est ouverte à tous les étudiants titulaires d'un Bac + 3 qui peuvent justifier d'un prérequis sur les métiers du livre acquis dans le cadre du PPE ou bien d'un stage dans l'édition. Par ailleurs, elle s'engage à transformer les heures de CM en TD.

Master journalisme :

France télévision a affirmé sa volonté de développer une stratégie de recrutement par l'apprentissage.

L'objectif pour l'IJBA est de proposer une offre de formation en apprentissage qui réponde à cette stratégie dès 2014 afin de développer un partenariat privilégié avec France télévision au plan national.

Ce master sera ouvert en apprentissage uniquement sur l'année de M2.

Effectifs attendus : environ 34 étudiants avec un minimum de 5 apprentis.

L'alternance se fera sur le rythme suivant : un mois en école et deux mois en entreprise.

Critère de recrutement des apprentis : être boursier d'état.

Le choix de l'ouverture en apprentissage uniquement en M2 s'explique par la nécessité de répondre au cahier des charges posé par la profession. Le futur journaliste doit être formé à tous les supports médiatiques à savoir la presse écrite, la radio, la vidéo ainsi qu'à la maîtrise de l'écriture multimédia.

Ces fondamentaux du journalisme sont donc proposés en première année de master. En M2, la formation de l'apprenti sera orientée très largement sur la télévision.

➔ La CFVU valide l'ouverture en apprentissage dès 2014 du master journalisme et du master édition sous réserve de transformation des heures CM de la maquette en heures TD.

6/ PRESENTATION DE LA LETTRE DE PRE-CADRAGE DU QUINQUENNAL 2016-2020

La CFVU est informée des éléments de pré cadrage pour la préparation du quinquennal 2016-2020 et des grandes lignes du calendrier.

La préparation du prochain contrat sera placée sous le signe de la concertation et du dialogue afin de garantir la cohérence des choix de l'établissement.

L'établissement doit d'une part revenir à une offre de formation en adéquation avec son potentiel réel en termes de ressources humaines et financières (estimée entre 115000 et 120000 HTD) et d'autre part satisfaire aux exigences du cadrage ministériel.

Les éléments de cadrage sont consultables sur l'ENTP à l'adresse suivante :

http://entp.u-bordeaux3.fr/fr/formation/quadriennal_formation.html

Calendrier prévisionnel :

- Réunions de concertation : 16 et 17 juin 2014 : auxquelles participeront les directeurs D'UFR (anciens + nouvellement élus), les responsables administratifs, les directeurs de départements et de sections, les responsables de mentions, des invités selon les domaines

de compétences ainsi que des élus de la commission recherche et de la CFVU. Il est souhaité que les élus de la représentation étudiante soient issus de chacune des composantes.

- Fin juin : communication de la lettre de cadrage.
- Octobre 2014-janvier 2015 : conception des maquettes par les équipes
- Passage en conseils (UFR, CFVU/CAC, CA) de l'Offre De Formation
- 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2015 : formalisation des structures d'enseignement dans Apogée, élaboration de plaquettes de communication...
- 15/12/2015 : mise en ligne de l'ODF.
-

7/ BILAN DES MOOCS

La CFVU est informée du retour d'expérience du Mooc "Comprendre le Transmédia Storytelling" qui s'est déroulé de la mi-janvier à la mi-mars 2014. Le projet a mobilisé 5 enseignants et 3 personnels d'appui. 6500 étudiants se sont inscrits et au final 400 sont arrivés au bout du dispositif.

C'est une expérience riche d'enseignements pour l'établissement qu'il est souhaitable de rendre public.

Il est préconisé que le document qui sera diffusé adopte une forme plus synthétique.

8/ DISPOSITIF FAD A LA RENTREE 2014

La FAD à l'UBM existe depuis longtemps, cependant peu de formations sont proposées à distance (en lettres, espagnol, histoire, anglais, master religion et société et le DU de FLE). De plus, les étudiants du régime spécial qui suivent la formation en FAD ont un taux de réussite aux examens bien inférieur à ceux du présentiel.

Cette formation, basée sur la transmission de contenus statiques (PDF + quelques devoirs et corrigés), dont la seule valeur ajoutée est la diplomation. Elle apparaît aujourd'hui fragilisée face au développement d'une offre gratuite de contenus de grande qualité (Moocs).

Il est indispensable de la normaliser et de la valoriser. Cela suppose une rénovation pédagogique qui met l'accent sur l'accompagnement de l'étudiant, l'utilisation d'outil plus adapté à cette forme d'enseignement, à savoir une plateforme d'enseignement numérique et enfin la révision du mode de rémunération des enseignants qui est trop complexe.

L'objectif du projet est donc d'organiser tant sur le plan organisationnel que financier, la transition d'ici la fin du contrat entre le dispositif actuel de et le dispositif rénové de la FAD.

Sur le plan de la rémunération, le modèle actuel qui prévoit que :

- *1hCM maquette payée 1h - 1hTD maquette payée 0,5h*
- *+ Correction des copies*
- Ces cours ont été payés pendant 3 ans, **mais sont achetés pour cinq ans.**

Serait remplacé par le modèle suivant :

- *1h est payée 1h, qu'elle soit en TD ou en CM*
- *Forfait : correction de copies intégrée*
- *Les deux modèles sont amenés à cohabiter pendant deux ans*

Un consensus émerge sur la nécessité de définir un cadre juridique clair de la propriété intellectuelle des contenus de formation mis à disposition de la FAD. Ce cadre devra être défini dans la charte FAD dès la rentrée 2014.

➡ La CFVU valide le nouveau dispositif FAD